

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Compte-rendu de séance du 20 Juin 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt juin à 19 h 00, le Conseil Municipal de Beaumont (Haute-Savoie), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian ETCHART, Maire.

<u>Nombre de membres</u>	
En exercice	19
Présents	16
Votants	16
dont Pouvoirs	02

**Présents : M. le Maire :** Christian ETCHART

**MM les Adjoints :** A.Blanc, B. Duret, C. Duprez, A. Costa

**MM les Conseillers :** E. Dubettier, A. Favre, J. Couté, V. Claret-Tournier, P. Meylan, L. Théraulaz, J.L. Bocquet, A. Desmet, C. Charra, C. Seifert, C. Mabut

Absent : C. Gicquel

**Pouvoirs :** A. Ducruet donné à C. Etchart, C. Decroux donné à A. Blanc

**A été nommée secrétaire :** A.Blanc

En ouverture de séance, Monsieur le Maire, présente à l'assemblée Olivier REQUET, secrétaire général en charge de la direction générale des services. Après s'être présenté Monsieur le Maire informe les élus sur ses missions qui sont les suivantes :

- Conseil et assistance des élus dans la mise en application de leurs choix de politiques locales
- Diriger, coordonner et animer les services communaux
- Veiller à la sécurité juridique de l'ensemble des actes administratifs et aux respects des procédures
- Suivi des programmes d'investissement
- Suivi des contentieux et des dossiers juridiques
- Dossiers de demande de subventions (Etat, Région, CG74, DETR...)
- Elaboration du budget

### **ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS**

Monsieur le Maire rappelle le décret du 26 mai dernier portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs et qui a fixé la désignation des délégués et suppléants des conseils municipaux au vendredi 20 juin 2014.

Il précise que pour notre commune 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants doivent être élus. A l'issue du scrutin, ont été élus :

**Délégués titulaires** : Anne BLANC, Armand COSTA, Cécile DUPREZ, Christophe SEIFERT, Laurence THERAULAZ

**Délégués suppléants** : Christophe GICQUEL, Amélie DESMET, Benoît DURET

Monsieur GICQUEL quitte la séance.

### **ROUTE DES FRUITIERES ET REGULARISATION ECHANGE DE TERRAINS CONSORTS BOCQUET/COMMUNE**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire d'échanger les parcelles suivantes : D'une part :

- 54 m<sup>2</sup> de la parcelle A 38 (triangle vers chez Hochstaetter)
- 34 m<sup>2</sup> de la parcelle A 39p1 (triangle vers chez Hochstaetter)
- 28 m<sup>2</sup> de la parcelle A 40p1 (bord de route à droite en montant)

- 62 m<sup>2</sup> de la parcelle A 629p1 (en haut de la maison de JL Bocquet)
- 28 m<sup>2</sup> de la parcelle B117p1 (Route de la Marguerite)
- 262 m<sup>2</sup> de la parcelle B 216p1 (Route de la Marguerite)
- 398 m<sup>2</sup> de la parcelle B 221p1 (Route de la Marguerite)

Qui appartiennent aux Consorts BOCQUET,

D'autre part :

- 152 m<sup>2</sup> de la parcelle A VC p1(en bas entrée maison JL Bocquet)
- 330m<sup>2</sup> de la parcelle A CR (CR devant la ferme)

Qui appartiennent à la Commune de Beaumont.

Considérant qu'il est nécessaire d'échanger les parcelles désignées ci-dessus afin de régulariser des accords anciens passés entre les propriétaires ainsi que le long de la Route de la Marguerite, le Conseil municipal après délibération, vote par 15 voix pour et 2 abstentions, Jean-Luc Bocquet n'ayant pas pris part au vote :

- DECIDE d'échanger ces parcelles,
- DECIDE de passer les actes d'acquisitions,
- DONNE pouvoir à M. le Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier,
- DECIDE que les frais et accessoires seront à la charge de la commune.
- 

#### **PLACE DE L'EGLISE - ECHANGES DE TERRAINS - HYVERT/COMMUNE**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire d'échanger les parcelles suivantes :

- 38 m<sup>2</sup> des parcelles A 232 et A 233 de M. HYVERT Romain
- 38 m<sup>2</sup> de la parcelle A 1350 de la commune

Vu l'article L 1111-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier, Considérant qu'il est nécessaire d'échanger les parcelles désignées ci-dessus afin de régulariser des accords anciens passés entre propriétaires, le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'échanger ces parcelles,
- DECIDE de passer les actes d'acquisitions en la forme administrative,
- DONNE pouvoir à M. le Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier,
- DECIDE que les frais et accessoires seront à la charge de la commune.

#### **LIGNE DE CREDIT POUR COUVRIR LES BESOINS DE TRESORERIE DE L'EXERCICE**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'afin de pallier les décalages de trésorerie, il y a lieu de prévoir une ligne de trésorerie de 350 000€ auprès du CA des Savoie, la précédente ayant expiré le 31 mars 2014.

Les caractéristiques techniques et financières sont les suivantes :

- Montant maximum de l'engagement : 350 000 €
- Durée du contrat : 12 mois à compter de l'édition du contrat.
- Index de référence / Marge : E3M moy + 1,44 %
- Caractéristique des tirages : Minimum 15 000 €, maximum dans la limite du montant de la ligne. Pas de durée minimale.

Chaque remboursement permettant la reconstitution de la ligne. La mise à disposition des fonds s'effectuant via débit d'office.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette ligne de crédit.

Le Maire,  
C. ETCHART

